

PREAVIS MUNICIPAL 07/2025

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 331'500.00 TTC destiné à financer l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny centre » aux normes LHand, ainsi que l'adaptation du parking du Centre scolaire et la sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité a entrepris une démarche de réflexion avec les services du Canton, le TCS et son mandataire afin d'étudier d'une part les possibilités de modification de la configuration du Parking du Centre scolaire et l'arrêt de bus « Commugny centre », et d'autre part les mesures pouvant être mises en œuvre pour sécuriser le chemin de la Dauphine.

En effet, l'arrêt de bus susmentionné ne répond pas aux normes de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes Handicapées (LHand¹). Cette loi, entrée en vigueur en 2004, donnait un délai de vingt ans pour mettre en conformité les infrastructures de transports publics. De plus, l'exploitation par les TPN de bus articulés sur la ligne 814 nécessite une modification complète de l'arrêt de bus.

La Municipalité s'est dès lors penchée sur une adaptation qui pourrait également améliorer la sécurité du passage piétons. Elle propose un projet pouvant être réalisé rapidement et à moindre coût, permettant de tester la réorganisation du stationnement, avant d'engager des montants plus conséquents dans une réfection globale du parking.

Concernant le chemin de la Dauphine, l'objectif du projet est avant tout de sécuriser le cheminement piétonnier, notamment dans la zone du virage et des arrêts de bus scolaires.

2. SITUATION ACTUELLE

Arrêt de bus « Commugny, centre » et parking du Centre scolaire

L'arrêt de bus « Commugny, centre » est desservi par les lignes 814 et 891 et se situe dans le virage de la RC 6, route de Coppet. Il se trouve en dehors de la chaussée, en baignoire, dans une position en courbe. Le quai existant n'est pas adapté aux normes LHand, ni dans sa hauteur, ni dans sa largeur. De plus, l'arrêt n'est pas compatible avec les 18 mètres minimum nécessaires aux bus articulés.

Le parking est aujourd'hui organisé par un système de sens unique avec une entrée côté Jura et une sortie côté lac, de part et d'autre de l'arrêt de bus, avec un stationnement en épi. Il offre actuellement 32 places de stationnement ainsi que deux places destinées aux Personnes à mobilité réduite (PMR), soit un total de 34 places. Son état général est relativement bon, il ne nécessite pas de travaux à court terme.

¹ RS 151.3 : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr>

Finalement, l'emplacement du passage piéton actuel, situé à l'angle de l'Administration communale et se trouvant au milieu du virage, n'est pas idéal. L'îlot-hérisson semi-franchissable n'offre pas de réelle sécurité, les visibilitées ne sont pas optimales et la zone d'attente n'est pas très sécurisée.



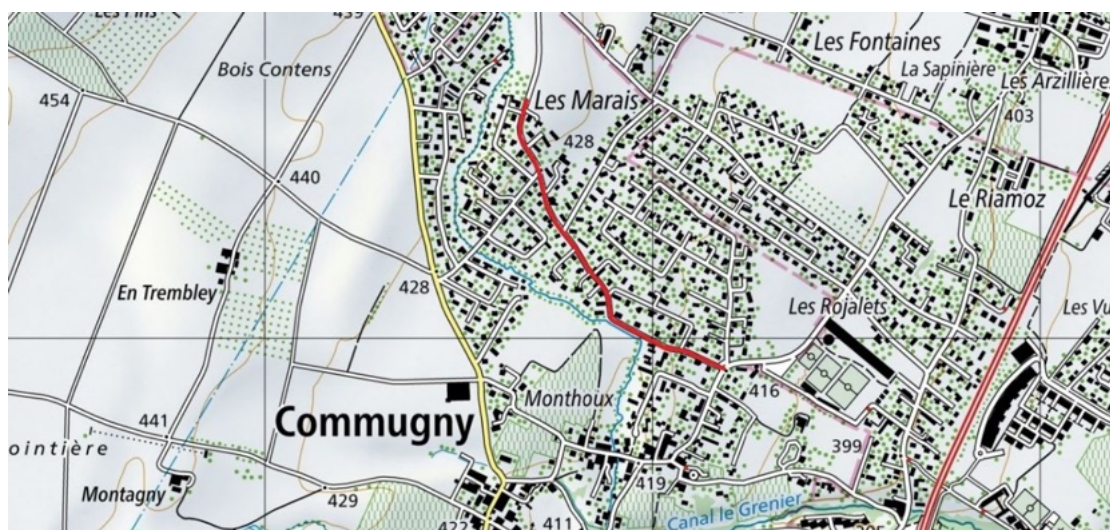
Chemin de la Dauphine

L'état général du chemin de la Dauphine, d'un point de vue structurel, n'est pas mauvais et ne nécessite pas d'intervention à brève échéance. La sécurité des piétons n'est toutefois pas optimale du fait du gabarit de la bande piétonne qui est relativement étroite. La situation est particulièrement préoccupante au niveau du virage où les véhicules tendent à couper la trajectoire et se retrouvent nez à nez avec les piétons du fait du manque de visibilité.

Les arrêts des transports scolaires sur le chemin de la Dauphine, se font d'une part au carrefour avec le chemin Barrauraz et d'autre part sur la zone située au carrefour des chemins de la Foge, de la Dauphine et de la route de Founex.

Le premier arrêt, au niveau du chemin Barrauraz, ne dispose actuellement d'aucun aménagement. Le bus s'arrête dans le carrefour et il n'y a pas de zone d'attente sécurisée pour les élèves.

Pour le second arrêt, au carrefour avec la route de Founex, il existe une zone d'arrêt pour le bus scolaire sur la parcelle n° 255. Toutefois, cette zone n'est pas aménagée : il n'y a pas de passage piétons et aucune délimitation entre la zone d'attente et l'espace nécessaire à la giration des véhicules scolaires.



3. OBJECTIFS

Le projet présenté ci-après et sur les plans annexés prévoit la mise en place d'un concept global permettant de répondre aux objectifs suivants :

Arrêt de bus « Commugny, centre » et parking de l'école

- Offrir les conditions permettant la mise en place d'un arrêt de bus LHand adapté aux bus articulés ;
- Améliorer et sécuriser le cheminement des piétons, notamment la traversée de la RC 6 ;
- Réorganiser le stationnement du parking communal à moindre coût, en maintenant l'offre actuelle ;
- Adapter les cheminements de la mobilité douce aux lignes de désir et aux besoins du personnel d'entretien ;

Chemin de la Dauphine

- Adapter et sécuriser le cheminement des piétons ;
- Améliorer la sécurité des zones d'arrêt pour les transports scolaires.

4. PROJET

4.1 Arrêt de bus « Commugny, centre » et du parking du Centre scolaire

Aménagement du nouvel arrêt de bus LHand

Les analyses sur place avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), les Transports Publics de la région Nyonnaise (TPN) et la Commune nous montrent qu'il est aujourd'hui impossible d'aménager un arrêt de bus aux normes LHand en baignoire, le long de la route cantonale RC 6-B-P (route de Coppet), comme le souhaitait initialement la DGMR s'agissant d'une route d'importance en charge de trafic.

Il a dès lors été admis que l'arrêt de bus pouvait se réaliser sur la chaussée. Dans ce sens, un seul emplacement offre l'espace nécessaire à la mise en place d'un arrêt de bus d'une longueur de 18 mètres, en ligne droite, pour permettre l'accostage des bus. Cette solution implique de modifier le système d'entrée/sortie du parking.

Pour l'arrêt de bus, le projet prévoit la réalisation d'un trottoir débutant en amont du parking communal, protégé par un mobilier urbain de type pôle cône. Cette portion de trottoir servira de zone d'attente pour le nouveau passage piéton en traversée de la RC 6. Le trottoir se prolongera ensuite sur l'arrêt de bus en s'élargissant au gabarit minimum de deux mètres. Il sera délimité de la chaussée par une bordure infranchissable de 22 cm de haut, conformément aux normes LHand. Des rampes entre le parking, les passages piétons et l'arrêt de bus seront aménagées avec des pentes maximales de 6 %, afin d'être compatibles avec les PMR.

L'abri de bus existant, réalisé récemment, sera déplacé. Une nouvelle dalle en béton devra être créée et l'ancienne sera démolie.

L'arbre situé à l'entrée du parking communal sera maintenu. Sa fosse de verdure sera agrandie côté lac et des petits espaces végétaux seront mis en place entre le parking et la zone d'arrêt de bus.

Comme déjà évoqué, la traversée de la RC 6 sera déplacée en amont du parking actuel. Cet emplacement a été retenu car il permet d'offrir des conditions de visibilité adéquates pour la traversée de la RC. L'éclairage public sera installé en conséquence et la traversée existante sera supprimée, de même que les deux îlots semi-franchissables. La bande de végétation située le long du trottoir, du côté de la parcelle de la salle communale, sera complétée afin d'éviter les traversées non désirées au niveau du passage piéton actuel.

Parking

L'accès entrée et sortie du parking sera réorganisé en fonction des constructions actuelles et des besoins impératifs du nouvel arrêt de bus. Une entrée/sortie bidirectionnelle sera réalisée côté Sud-Est du parking, d'un gabarit de 5,50 mètres, permettant le croisement des Transports individuels motorisés (TIM). La continuité entre la sortie du parking et celle de l'Administration communale sera retravaillée afin d'offrir une meilleure visibilité et un accès piétonnier dans ce secteur.

La zone de verdure existante au Sud de la sortie actuelle devra être réorganisée pour y aménager le nouvel accès bidirectionnel. Le reste de la place sera maintenu en l'état.

Le réaménagement du parking se fera dans le cadre de ce préavis uniquement par des travaux d'effacement et de marquage. En effet, le projet prévoit une organisation du parking en peigne permettant d'offrir 33 places de parc au total, dont deux places PMR, placées au plus proche des cheminements piétonniers. Il est également prévu de créer six places de stationnement deux-roues dans ce secteur.

Évolution future

L'objectif à terme serait de pouvoir mettre en place un réaménagement plus qualitatif du parking avec de la végétation, ainsi que de surfaces perméables et d'améliorer quelque peu l'esthétique. Il n'y a toutefois pas d'urgence et le projet tel que présenté permettra la réalisation d'aménagements ultérieurs sans surcoût lié au présent projet.

4.2 Chemin de la Dauphine

Il a été décidé de s'orienter sur un mode de sécurisation des piétons relativement similaire à ce qui a été réalisé, avec satisfaction, sur la route de Marnex ou sur le chemin de la Foge. Ainsi, une réfection du marquage de la bande piétonne, avec une amélioration de son gabarit aux endroits possibles, est prévue.

Afin de faire respecter la bande piétonne et de limiter la vitesse des véhicules, notamment pour le croisement, des pôles cônes seront ajoutés le long du cheminement.

Un important travail a déjà été entrepris par la Municipalité et les collaborateurs communaux pour faire tailler les haies, afin de retrouver le gabarit du domaine public aux endroits possibles. Conjointement, quelques travaux de génie civil seront entrepris pour réfectionner par endroits, des bords de chaussée dégradés ou améliorer de manière ponctuelle, le gabarit de la bande piétonne par la pose d'argilo-calcaire.

Au niveau du virage, au droit des parcelles n° 740 et 1678, le gabarit à disposition du domaine public permet l'aménagement d'un trottoir surélevé d'un gabarit d'1,5 mètre en prolongement de la bande piétonne. Ce dernier sera délimité par une bordure type « État de Vaud » d'une hauteur de 12 cm, offrant ainsi un trottoir sécurisé dans le virage. Un marquage de l'axe de la chaussée sera ajouté pour améliorer la perception du virage et guider les véhicules.

Concernant l'arrêt des bus scolaires au chemin Barrauraz, le débouché de ce chemin sur le celui de la Dauphine est aujourd'hui extrêmement large. Il est peu délimité, ce qui favorise des mouvements de giration amples et augmente le risque de collision. La modification proposée consiste à resserrer la zone du carrefour par un marquage agrémenté de pôles cônes. Cette solution permettrait de mieux définir les zones d'entrée et de sortie de ce chemin et surtout de dégager de part et d'autre du carrefour des espaces sans voitures pour offrir une zone d'attente et de dépose pour les écoliers.

À l'extrémité du chemin, au niveau du carrefour avec la route de Founex, un réaménagement de l'îlot central est prévu afin de permettre une meilleure giration des bus et d'installer une traversée piétonne vers le trottoir opposé. Les espaces de giration des bus et ceux dédiés à l'attente et au cheminement seront réalisés avec des couleurs différenciées (deux surfaces colorées de type *Granoplast*, gravillons collés avec du double composant).

Finalement, des pôles cônes seront ajoutés au débouché du chemin de la Dauphine sur la route de Founex pour protéger les piétons sur la bande piétonne et empêcher les voitures de couper le virage.

5. EMPRISES

Arrêt de bus « Commugny, centre » et parking du Centre scolaire

Le projet du nouvel arrêt de bus et du parking est réalisé intégralement sur la parcelle n° 622, propriété de la Commune, et sur le domaine public n° 58. Il ne nécessite aucune emprise sur les terrains privés.

Chemin de la Dauphine

La majeure partie des travaux sont réalisés sur le domaine public et sur la parcelle n° 255, propriété de la Commune. Toutefois, la zone d'attente pour l'arrêt de bus au débouché du chemin Barrauraz se situe sur un chemin privé. Des contacts seront entrepris avec les propriétaires après acceptation du préavis.

6. COÛT DES TRAVAUX

Le budget présenté ci-après a été établi par le mandataire de la Commune sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Il fera bien entendu l'objet d'un appel d'offres auprès d'entreprises, conformément à la législation sur les marchés publics². Le budget se résume ainsi :

A. Arrêt de bus « Commugny, centre » et parking du centre scolaire		en CHF
1	Travaux de génie civil, arrêt de bus	63'500
2	Marquage et signalisation	10'000
3	Éclairage public	28'000
4	Déplacement abri bus	8'000
5	Sécurité chantier	2'500
6	Honoraires pour étude et DT	30'500
7	Travaux géométriques	2'000
8	Divers et imprévus	15'500
Total des travaux HT		160'000
B. Chemin de la Dauphine		en CHF
1	Travaux de génie civil, trottoir	28'500
2	Travaux de génie civil, réfection route	20'800
3	Travaux de génie civil, adaptation arrêt de bus scolaire	26'800
4	Marquage et signalisation	37'300
5	Sécurité chantier	2'500
6	Honoraires pour étude et DT	16'800
7	Divers et imprévus	13'900
Total des travaux HT		146'600
Récapitulatif des coûts		en CHF
A. Arrêt de bus « Commugny, centre » et parking du centre scolaire		160'000
B. Chemin de la Dauphine		146'600
Total des travaux HT		306'600
TVA 8.1%		24'835
TOTAL ARRONDI DES TRAVAUX TTC		331'500

² Base légale des Marchés publics : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/marches-publics/bases-legales>

7. ASPECT FINANCIER

Le financement s'effectuera par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

L'amortissement sera effectué, conformément au système MCH2, sur une durée de dix ans.

Cet investissement n'a pas d'incidence sur les coûts d'exploitation annuels.

8. CONCLUSION

Arrêt de bus « Commugny, centre » et parking du centre scolaire

Le projet d'aménagement d'un arrêt de bus aux normes LHand pour bus articulés sur la route de Coppet RC 6 permet de répondre à la législation et à l'obligation légale d'offrir des arrêts adaptés aux PMR.

Le déplacement du passage piéton en amont de ce dernier correspond mieux à la situation de la ligne de désir constatée sur place et améliore la sécurité de la traversée de la route cantonale.

La réorganisation du parking, avec une modification du sens de circulation, offre un mode de stationnement tout aussi efficace, permettant une évolution ultérieure en fonction des besoins de la Commune.

Chemin de la Dauphine

Le rafraichissement de la bande piétonne, l'ajout des pôles cônes et la réalisation d'un trottoir surélevé dans le virage permettront de sécuriser le cheminement des piétons, actuellement problématique. De plus, les aménagements prévus des zones d'arrêts de bus scolaires permettront d'améliorer la sécurité des enfants grâce à la création de zones d'attente et d'un passage piéton.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le présent préavis.

DECISION

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 10 juin 2025, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal 07/2025,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu les rapports des Commissions des routes et des finances,
- Décide d'accepter le préavis no 07/2025
- d'accorder un crédit d'investissement de CHF 173'000 TTC pour financer l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny, centre » aux normes LHand et l'adaptation du parking du Centre scolaire
- d'accorder un crédit d'investissement de CHF 158'500 TTC pour financer l'adaptation et la sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine
- d'autoriser la Municipalité à financer par la trésorerie courante et si nécessaire, par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Commugny, le 11 juin 2025

Municipale responsable : Caroline Schaerer

Au nom de la Municipalité

le Syndic

le Secrétaire

X. Wohlschlag

M. Palma

Rapport sur le préavis municipal n°07/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 331'500.00 TTC destiné à financer l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny centre » aux normes LHand, ainsi que l'adaptation du parking du Centre scolaire et la sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine

Commugny, le 4 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes a été convoquée par la Municipale Madame Caroline Schaerer ainsi que Monsieur Guy Fritsché du bureau d'ingénieur Bovard & Fritsché le 26 mai 2025.

Arrêt de bus « Commugny, centre » et parking Centre scolaire

Ce projet répond à l'obligation fédérale d'adapter les infrastructures aux normes LHand, car l'arrêt de bus actuel ne les respecte pas. Actuellement l'arrêt de bus est hors chaussée, en baignoire et son quai est trop court. Le parking compte 34 places, dont 2 pour personnes à mobilité réduite (PMR), avec une seule entrée côté Jura.

Le projet comprend plusieurs objectifs ;

- créer un arrêt de bus conforme aux normes LHand avec un quai de 18 mètres en lignes droite sur la chaussée.

- réorganiser le parking avec une nouvelle entrée/sortie bidirectionnelle, et création de six places de stationnement pour deux-roues. Cette réorganisation sera faite à moindre coût et de manière évolutive, il s'agit simplement d'un nouveau marquage au sol qui pourrait être modifié si besoin. Le parking ainsi modifié comportera 33 places (dont 2 PMR).

Chemin de la Dauphine

Le chemin présente des problèmes de sécurité pour les piétons. La réfection du marquage de la bande piétonne ainsi que l'ajout de pôles cônes auront comme objectif de limiter la vitesse des véhicules.

Au niveau du virage, au droit des parcelles n°740 et 1678, un trottoir surélevé en prolongement de la bande piétonne sera créé pour offrir une sécurité maximum à la mobilité douce.

Le coût total des travaux est estimé à 331'500 CHF TTC, dont 173'000 CHF pour l'arrêt de bus et le parking, et 158'500 CHF pour le chemin de la Dauphine.

Conclusion

Les travaux sur le parking du Centre scolaire répondent à un besoin de mise aux normes de l'arrêt de bus. Le nouveau marquage proposé nous semble être un choix judicieux afin de permettre de concilier au mieux la loi et la fluidité pour les utilisateurs du parking.

Les travaux de sécurisation du chemin de la Dauphine sont totalement justifiés.

C'est pourquoi, la Commission des routes, à l'unanimité, recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 07/2025 tel que présenté, et d'accorder le crédit d'investissement de CHF 331'500.00 TTC pour financer les travaux de l'arrêt de bus « Commugny, centre », du parking du Centre scolaire et du chemin de la Dauphine.

Les membres de la Commission des routes

Alonso Ilona _____

Gilliéron Guillaume _____

Kuhn Philippe _____

Knoepfli Hans-Jürg _____

Mast Gaëtane _____

Rapport sur le préavis municipal 07/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 331'500 TTC destiné à financer l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny centre » aux normes LHand, ainsi que de l'adaptation du parking du Centre scolaire et la sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine

Commugny, le 11 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 26 mai, conjointement avec la Commission des routes et en présence de Mme Caroline Schaerer, afin d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 331'500 TTC. Ce crédit vise à financer l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny centre » aux normes LHand, la réorganisation du parking du Centre scolaire, ainsi que la sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de la Dauphine.

Aperçu de la Situation

La Municipalité de Commugny souhaite adapter l'arrêt de bus « Commugny, centre » et réorganiser le parking du Centre scolaire afin de répondre aux normes LHand et permettre l'accueil de bus articulés. Le projet vise également à sécuriser le passage piéton sur la RC 6. En parallèle, des mesures sont prévues pour améliorer la sécurité des piétons sur le chemin de la Dauphine, notamment dans les zones de virage et aux arrêts de bus scolaires. L'ensemble des interventions s'inscrit dans une démarche pragmatique, avec des travaux légers mais efficaces, tout en préparant de futures améliorations plus globales.

Projet

Le projet prévoit la mise en conformité de l'arrêt de bus « Commugny, centre » avec la loi LHand, en le repositionnant sur la chaussée pour accueillir des bus articulés. Un nouveau trottoir sécurisé, des rampes pour PMR et un passage piéton déplacé en amont avec meilleure visibilité seront aménagés. L'abri de bus sera déplacé, et des aménagements paysagers légers sont prévus. Le parking du Centre scolaire sera réorganisé avec une entrée/sortie bidirectionnelle, un nouveau marquage au sol, 33 places de parc dont 2 PMR, et un espace pour deux-roues.

Sur le chemin de la Dauphine, la bande piétonne sera élargie et protégée par des pôles cônes, avec des interventions ponctuelles sur les haies et les bordures de chaussée. Un trottoir surélevé sera aménagé dans le virage dangereux, et les arrêts scolaires seront sécurisés par des marquages, des zones d'attente et des aménagements adaptés pour les bus.

Coût des travaux

Le coût total des travaux s'élève à CHF 331'500 TTC, répartis entre CHF 160'000 pour l'arrêt de bus « Commugny, centre » et le parking du Centre scolaire, et CHF 146'600 pour les aménagements du chemin de la Dauphine, auxquels s'ajoute la TVA de 8.1% (CHF 24'835). Le financement sera couvert par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt. L'ensemble des investissements sera amorti sur 10 ans, conformément au système comptable MCH2, ce qui représente une charge annuelle moyenne d'environ CHF 33'000 pour la Commune. Le projet n'entraîne pas d'acquisition de terrain privé et reste donc limité aux domaines publics ou communaux, minimisant les coûts annexes.

Evaluation des travaux

L'évaluation des travaux repose sur une estimation détaillée établie par le mandataire de la Commune, sur la base d'offres récentes pour des interventions similaires. Le projet prévoit un coût total de CHF 331'500 TTC, incluant les aménagements de l'arrêt de bus « Commugny centre », la réorganisation du parking du Centre scolaire, ainsi que les mesures de sécurisation du chemin de la Dauphine. Les travaux concernent exclusivement le domaine public ou des parcelles communales, à l'exception d'un aménagement ponctuel sur un chemin privé, pour lequel un accord sera recherché après acceptation du préavis. L'ensemble des coûts, amortis sur 10 ans selon les normes MCH2, reste maîtrisé et proportionné aux enjeux de sécurité, d'accessibilité et de fonctionnalité.

Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, **l'acceptation du préavis municipal n° 07/2025**. Elle souligne la pertinence des aménagements proposés, leur coût maîtrisé et leur conformité aux normes légales en vigueur.

Pour la Commission des finances :

Marianne Naegeli

Jacques Luyet

Philippe Alonso

Julien Meylan

Cyrill Schuler